

Après Christophe II, Anne, Yves IV,
passant du XVI^e au XVII^e s :
la troisième génération après Gabriel.



1526. Sceau de Gabriel.

Gabriel fut le symbole d'un « Âge d'Or » hérité d'Yves II. On ne s'étonnera peut-être pas en apprenant que ses cinq fils (François, Gilbert, Yves III, Christophe et Antoine), puis ses neuf petits enfants (peut-être treize), se sont entredéchirés pour tirer le meilleur « du partage » ! Rien de si surprenant...

A ceci près que cela se déroule entre belles-familles Vellaves et Normandes ou Picardes, catholiques et réformées, sur fond de guerres civiles et de religions, et de prolifération des duels assassins.

Selon Brantôme les assassinats et les duels se sont multipliés, car les armes de poing, légères, discrètes et faciles à manier, fines épées et dagues traîtresses, ont remplacé les lourdes armes médiévales des tournois et joutes. Les armes à feu sont portables. L'esprit chevaleresque disparaît.

Dans le sillage d'Antoine, outre son fils Yves IV et ses sœurs Isabelle, Angélique (ou Renée-Angélique) et Jeanne, on trouve :

Louis de Tourzel. En 1528 il est maréchal des logis du roi

Maurice d'Alegre, naturalisé en 1541.

François d'Alegre, dit « noble homme seigneur d'Urs », dans un document de 1542.

Marie d'Alegre, religieuse à Saint-Louis de Poissy en 1551.

Sources : les *trois ouvrages principaux* du père Anselme de Ste-Marie et ses continuateurs.



Sceau d'Antoine.

Christophe II sera marié à Louise de Flaghac le 27 avril 1608. 8 enfants naîtront de ce mariage.

Avant cette union il avait eu de **Barbe de La Croix**, un fils, Antoine dit bâtard d'Allègre :

Antoine, dit bâtard d'Alegre.

Fils naturel de Christophe II, seigneur d'Héronchel, de Serrigny puis de Lodières et de Chabreuges (1634) près Brioude. Né avant son mariage avec Louise de Flaghac en 1608, cet autre Antoine est reconnu et légitimé. anobli par lettres royales de juin 1627, sous Louis XIII, en reconnaissance des services militaires rendus auprès du duc de Chevreuse notamment aux sièges de Saint Jean d'Angély, de Clairac (sur le Lot), de Montauban (1621-1629) et de Montpellier. Ces lettres sont enregistrées à la Chambre des Comptes de Paris le 14 juillet 1627. Le 25 janvier 1638, il déclare aux marquis d'Allègre père et fils qu'il a demandé ces lettres pour établir sa filiation légitime, mais renonce à la succession de leurs biens. Dès 1636 il est qualifié de chevalier, seigneur d'Héronchel et Serrigny.

Le 13 novembre 1630 cet Antoine épouse **Louise d'Apchier**, fille d'Antoine d'Apchier seigneur de Lodières, et de Gabrielle de Pelamourgue de Couffour. Ils auront une fille, autre **Anne d'Alegre**, religieuse, ci-dessous.

Anselme.

Anne d'Alegre.

Cet Antoine bâtard d'Alegre ci-dessus, anobli sous Louis XIII pour ses services militaires, épousa Louise d'Apchier. De ce mariage naquit une fille, Anne d'Alegre, religieuse au couvent de la Visitation de Sainte-Marie à Saint Flour, sous le nom de soeur Marie-Dorothee. Elle est nommée dans un acte de 1653. Le 3 août 1657 elle institue pour son héritier le marquis d'Allègre. Elle lègue ses terres de Lodières et de Faveyrolles au vicomte et à la vicomtesse d'Allègre. Elle est bienfaitrice du couvent de St Flour et de celui de Brioude.

Anselme.



Ecu d'Antoine bâtard d'Alegre. Le signe de bâtardise n'est pas infâmant. Il est simplement *une brisure* distinctive souvent utilisée par les personnages dans cette situation elle-même fort fréquente en ces époques.

Claude-Yves, dit Claude de Tourzel, marquis d'Allègre.

Claude Yves de Tourzel d'Allègre, dit Claude de Tourzel, est le fils aîné de Christophe II et de Louise de Flaghac mariés en avril 1608 et qui vécurent fréquemment à Allègre.

Claude Yves portait les titres de comte d'Oissery, vicomte de Maisy, marquis de Blainville, baron de Nouchel, Elbeuf, Croisy, Saint Aignan, etc. en Normandie.

A la mort de son Père il ajoutait le titre de marquis d'Allègre.

Christophe II semble avoir tôt confié les terres de Blainville à son fils aîné Claude Yves qui sera gouverneur d'Evreux, maréchal des camps et armées du roi.

1635. Par commission du 27 mai 1635 il lève un régiment de dragons. Il le commandera jusqu'au 30 juillet 1636. A cette date les régiments sont regroupés en escadrons. Il participe alors aux batailles des campagnes de Flandres à la tête d'une compagnie de cheveu-légers qu'il a conservée.

1636. Par contrat du 26 juin 1636, quatre ans avant la mort de Christophe II, il épouse **Louise Eschalart** (Eschallart) **de La Boulaye**, fille de Philippe Eschalart de La Boulaye et de Marie Hurault des Marais.

D'après Anselme de Sainte-Marie, ils eurent une fille, **N... Anne**, morte en bas âge.



Armes à enquerre de la maison Eschalart de la Boulaye.

Il est gouverneur d'Evreux en 1649.

Le 12 février 1649 il obtient son brevet de maréchal de camp, et en cette même année il devient conseiller d'Etat.

1655. Le 27 février 1655 il contractait son second mariage, avec **Marguerite Gilberte de Blanquefort de Roquefeuil**. Fille d'Alexandre marquis de Roquefeuille, et de Clauda de Saint-Aignan, elle était veuve de son premier mari, Gaspard de Coligny, duc de Châtillon marquis d'Orne, tué en 1649 devant Charenton, dont elle est héritière. Elle vivait en 1677.



Ecu initial de la maison de Blanquefort de Roquefeuil.

Ils auront deux filles :

Louise-Marie d'Alegre, morte en bas âge.

Marie-Marguerite, marquise d'Allègre.

Auteur de beaux services militaires, et ayant reçu plusieurs blessures au combat, Claude Yves fut, selon Georges Paul « *un des hommes les plus fastueux de son temps* ».

Claude de Tourzel avait fait un premier testament en 1661.

Il est victime d'une attaque qui le laisse paralysé de son bras droit. Sa fille aînée Louise décédée, il teste de nouveau en son château de Salzuit le **6 novembre 1664**, en ajoutant un codicille à son testament de 1561.

Ce testament de « *Claude Yves marquis d'Allègre* », publié par Lascombe au Puy en 1883, donne l'état de sa maison et de ses possessions en 1664, et plus particulièrement au château d'Allègre. On y trouve une vraie cour seigneuriale aristocratique de Province, avec son état major bourgeois, militaire et religieux, que cite G Paul « *écuyers et capitaine du château, intendant et bailly, chapelains* », *les domestiques et serviteurs, chambrières, laquais, palefreniers, cuisiniers* », et leurs aides. On y trouve « *même un cocher, indice alors du plus grand luxe, dont le marquis, comme on l'a fait remarquer, devait bien plus servir à Paris qu'à Allègre...* ».

Peu après ce testament du 6 novembre, Claude Yves de Tourzel d'Alegre meurt le 14 novembre 1664.

Il meurt le 14 novembre 1664, d'après Anselme, avant d'avoir été reçu dans l'ordre du Saint-Esprit où il avait été nommé peu avant, et après avoir testé le 6 novembre. D'après P.Aigueperse il est nommé chevalier des Ordres du Roi le 2 juillet 1664, mais il meurt avant d'être reçu dans cette fonction.

Il est inhumé dans la chapelle Saint Yves le 16 novembre 1664.
BMA p 85, 86.

Il ne reste que Marie Marguerite d'Alegre.

Marie Marguerite d'Alegre épouse le 8 février 1675 **Jean Baptiste Colbert**, marquis de Seignelay, (1651-1690), fils aîné de Colbert (1619-1683), ministre de Mazarin et de Louis XIV.



Jean-Baptiste Colbert, marquis de Seignelay

D'où :

Marie Jeanne Colbert qui sera marquise d'Allègre, mais meurt jeune le 14 avril **1680**.
BMA p 86, 87.

A la mort de Marie Jeanne, héritière du marquisat, sa mère est déjà morte, et Seignelay, son père, est déjà remarié (en 1679) à Catherine Thérèse Goyon de Matignon-Thorigny dont il aura cinq fils.

Seignelay pouvait hériter de la totalité des biens des marquis d'Allègre. Il *transige le dernier jour de may 1681*, « captant » les biens des d'Alegre en Normandie et Picardie.

Voilà la maison d'Alegre revenue à ses bases, ayant perdu ses possessions « du nord » et ne conservant que ses terres de Velay et d'Auvergne, dites « *des Montagnes* ».

Testament de Claude-Yves marquis d'Alegre.

Communiqué par **Adrien Lascombe** dans « *Mémoires et procès-verbaux*. Sté Agricole et Scientifique de la Haute-Loire. 1881/1882. t. III. »

« *Personnellement estably haut et puissant seigneur messire Claude Yves, marquis Dalegre et de Blainville, comte d'Oyssery, viscomte de Maizy, maistre de camp et maréchal des armées du Roy ; lequel estan détenu de maladie dans le chasteau de Salezuit, a déclaré vouloir faire les dispositions suivantes, et après s'estre munny du signe de la Croix et recommandé son ame à l'intercession de la glorieuse Vierge et des Saints, veut et entend que tous les légats esnoncés dans le testament par lui faict dans sa dernière maladie, au mois de novembre mil six cens soixante un, soyent acquités et payés par son héritière ci-après nommée, et qu'il soit pleinement satisfait.*

« *Et comme puis led. testament sa fille aînée est décédée, et qu'il ne luy reste que damoiselle **Marie-Marguerite Dalegre**, sa puisnée, il a nommé et nomme sadite fille héritière universelle en tous et chacun ses biens meubles et immeubles, et a prié et requis illustre dame **Louise de Flaghac**, marquise douairière d'Allègre, **sa mère**, d'avoir auprès de sa personne le soin et éducation de lad. damoiselle d'Alègre, sa fille, et prie aussi le seigneur **comte Dalegre, son frère**, qui est de présent à Paris, de vouloir prendre la chargede tutelle de lad. damoiselle sa fille, niepce dud. seigneur comte ; suppliant monsieur le seneschal d'Auvergne, ou son*

lieutenant général, de vouloir confirmer lad. charge de tutelle en la personne de sond. frère. Et a led. seigneur d'Alègre nommé pour ses exécuteurs testamentaires le seigneur **viscomte Dalegre, son frère**, et le seigneur **marquis d'Urfé, son beau-frère**.

« Et en adjoustant aux légats par luy faicts au susdit testament de mil six cens soixante un, il donne et lègue au **sieur d'Espalion**, son gentilhomme, qui a soin de ses affaires à Paris, la somme de quatre cens livres, outre et au dessus l'obligation de six cens livres à luy léguées par le susd. testament.

« Donne et lègue aussy au **sieur de Saviniac**, son gentilhomme, une sienne jument, poil bay, au lieu d'une jument grise qu'il luy avait donnée par le susd. testament, qui estoit de moindre valeur, et veut que la somme de trois cens livres à luy léguée par le susd. testament luy soit payée avec un habit de deuil, selon sa qualité.

« Donne et lègue à Mr **François de Vauzelles**, l'un de ses hommes de chambre, la somme de cent livres, outre celle de cent cinquante livres à luy léguée par le susd. testament ;

« à **Philippe Crottes**, son autre valet de chambre, la somme de cent livres, outre pareille somme de cent livres à luy cy-devant léguée par le susd. testament.

« Donne et lègue à **Claude Drousson**, son cocher, la somme de soixante livres, outre pareille somme qui luy a esté léguée par le susd. testament ;

« comme aussy lègue à son palefrenier qui est muet, la somme de trente livres, au dessus celle de quarante livres à luy léguée par le susd. testament ;

« Plus lègue à **André Guyot**, son cuisinier, la somme de quarante livres, outre celle de trente livres à luy cy-devant léguée par le susd. testament.

« Donne aussy et lègue à Mr **Julhen Couderc**, domestique à madame sa mère, la somme de soixante livres, outre pareille somme de soixante livres qui luy a esté léguée par le susd. testament.

« Et à l'esgard des légats faits à **Claude Clerghac**, au nommé **la Roze** et au nommé **Bourguignon**, ses anciens laqués, par luy nommés au susd. testament, il révoque lesdits légats comme les ayant satisfait lorsqu'ils ont quitté son service.

« Donne et lègue aussy aux **R. P. Capucins de Langhac**, la somme de trente livres, outre et par dessus celle de six vingt livres à eux cy-devant léguée par le susd. testament.

« Lègue aussy aux **R. P. Capucins de Brioude** la somme de cent livres, et pareille somme de cent livres aux **R. P. Capucins du Puy**.

« Donne aussy et lègue aux dames religieuses de **Sainte Claire de la ville de Roüan** (Rouen) la somme de deux cens livres ;

« plus aux religieuses **Sainte Claire de Montbrison**, cent cinquante livres,

« et aux religieuses **Sainte Claire du Puy**, la somme de soixante livres ; « plus aux religieuses de **Sainte Catherine de Langhac**, la somme de soixante livres,

« et à celles de **Nostre Dame dudit Langhac**, pareille somme de soixante livres.

« Plus donne et lègue à Me **Guillaume Bonnefoy, bally Dalegre**, la somme de cent cinquante livres, et pareille somme de cent cinquante livres à **Louise Bonnefoy, filleule aud. seigneur testateur**, outre et au dessus la somme de deux cens livres qui luy a esté léguée ausd. Bonnefoys par le susd. testament.

« Plus donne et lègue au sr **de la Vialeveille, prestre**, estant de présent à Chabreuges, la somme de cent livres ;

« plus à **Barthelemy Grellet**, pour les services particuliers rendus aud. seigneur, la somme de cent livres ;

« plus donne et lègue à Mr **Estienne Bigot**, son secrétaire, la somme de deux cent quarante livres ;

« à **François Cartier**, son jadis domestique, la somme de vingt livres,

« et au nommé **Barribat**, aussy son ancien domestique, la somme de dix livres.

« Plus à **George Cornut**, son laqué, la somme de quatre vingt livres ;

« plus au nommé **Marchand**, son autre laqué, pareille somme de quatre vingt livres, et à la soeur dud. Marchand, sept livres.

« Plus donne et lègue à la **damoiselle du Croizet** (du Crozet) qui sert mademoiselle sa fille, la somme de cinquante livres ;

« plus à **la Claudette**, fille de chambre de lad. damoiselle Dalegre, la somme de trente livres ;

« plus aux chambrières de pleine de lad. dame sa mère, et à chacune d'elles, quinze livres, et aux autres deux chambrières, nouvellement venues, et à chacune d'elles, sept livres ;

« aux deux laqués de lad. dame, et à chacun d'eux, dix livres ;

« au laqué de lad. damoiselle Dalegre, sept livres ;

« au sieur Ponsac, cinquante livres,

« à Antoine Bertrand, ancien domestique de lad. dame, la somme de quarante livres.

« Tous lesquels légats veut estre acquités par lad. damoiselle Dalegre, sa fille héritière, et des deniers les plus liquides de sa succession.

*Faict et passé dans led. chasteau de Salezuit, ès présances de
Me Jean Molin, notaire royal de Salezuit
Me Pierre Duffort, Me chirurgien,
et Jean Antoine Couguet, de la Brequeuille, paroisse de Mazerat,
Antoine Sapientis, greffier aud. Salezuit,
François Cartier, praticien,
Jean Reyne, tailleur du bourg de la Chaumette, sousignés
et Simon de Saignequeuf et Jean Mothe, habitants dud. Salezuit, illitérés,
tous temoins à ce priés et appelés ;
et led. testateur a déclaré ne pouvoir signer à cause de la paralisie survenue à son bras droit,
le sixième jour du mois de novembre mil six cens soixante et quatre.*

*Molin, notaire.
Sapientis.
Cartier.
Octroyé par le Roy.
Grellet.*

*Duffort.
Couguet.
Jean Reine.*

NOTES d'Adrien Lascombe.

Note A. p. 220.

« Claude Yves de Tourzel, marquis d'Allègre, était aussi qualifié marquis de Blainville, comte d'Oissery, vicomte de Mézy (Maisy) sur Mer, baron de Nouchel, Elbeuf, Croizy, Saint-Aignan, etc., en Normandie.

Maître de camp d'un régiment de cavalerie, maréchal de camp, chevalier des ordres du roi, gouverneur d'Auxerre.

Fils aîné de Christophe, marquis d'Allègre, et de Louise de Flaghac, il portait du vivant de son père, le titre de marquis de Blainville.

Cette terre et les immenses possessions qu'il avait en Normandie, avaient été portées dans la famille d'Allègre par sa bisaïeule Marie d'Estouteville, épouse de Gabriel, baron d'Allègre, de St Just et de Meilhau, chambellan du roi, prévôt de Paris et grand bailli de Caen.

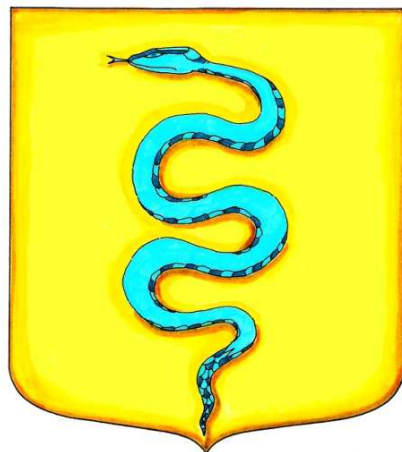
Claude Yves avait épousé Marie Philiberte de Blanquefort de Roquefeuil, veuve en premières noces de Gaspard de Coligny, duc de Châtillon, tué au combat de Charenton en 1649, et fille de Antoine Alexandre, marquis de Roquefeuil, baron de Blanquefort, et de Claude de Saint Aignan.

Il fut inhumé dans sa chapelle de Saint Yves à Allègre le 16 novembre 1664.

Une branche des Blanquefort de Roquefeuil est actuellement (vers 1881-1882) fixée au château de Védrines, canton de Blesle.

Note R, p. 230.

Ces mots et la signature sont de la main de Jean Grellet, sgr de Chabannes, contrôleur des actes du marquisat d'Allègre, fils de Pierre et de Marguerite de Crottes (Voy. Tablettes du Velay, t. VII, p. 258).



Ecu initial de la maison de Colbert

Pierre.

Cadet de Claude-Yves, Pierre d'Alegre est religieux Jésuite

Louis

Cadet de Claude-Yves et Pierre, Louis d'Alegre est dit seigneur d'Oissery. Il meurt sans alliance lors de la guerre de Lorraine.

Claude-Christophe.

Cadet de Claude-Yves, Pierre et Louis, ce Claude-Christophe d'Alegre est dit **comte d'Allègre**, seigneur de Ferrières. Il est tuteur de sa nièce Marie-Marguerite marquise d'Allègre, fille de Claude-Yves par son second mariage, avec Marguerite Gilberte de Blanquefort de Roquefeuil. Il meurt sans alliance le 26 avril 1677.

Emmanuel de Tourzel.

Emanuel (Emmanuel) est frère cadet des précédents, dont Claude Yves dit Claude de Tourzel, mort le 14 novembre 1664.

Il est le cinquième fils de Christophe II et de Louise de Flahac.

A la mort de sa nièce Marie Jeanne Colbert le 14 avril 1680, c'est à lui que doivent revenir tous les biens normands et picards des d'Alegre. Emmanuel est alors dit vicomte de Maisy, de Couchy et du Havre.

Par la transaction du 31 mai 1681, Jean Baptiste Colbert marquis de Seigneley capte les places de Normandie et Picardie.

Il reste à Emmanuel les terres d'Allègre, du Velay et d'Auvergne.

Il est baptisé à Allègre le 18 août 1633. Son parrain, et beau frère, est Emmanuel de Lascaris marquis d'Urfé, grand bailli de Forez, gouverneur de Montbrison. Sa marraine est sa sœur aînée Anne épouse du marquis de La Roche-Aymon-Saint-Maixant.

Par acte du 24 mai 1659 il acquiert de Gilbert de Chalus les terres de Cordès, Orcival, St Martin de Tours (à qui est vouée l'église paroissiale d'Allègre) et Voingt en Auvergne. En 1676 il se dit sgr d'Olby et St Floret, puis en 1685 sgr de Perpezat, St Bonnet, et St Pierre-Roche.

Il se partage entre Allègre et Montaigut Le Blanc que son épouse Marie de Rémond de Modène lui a apporté et dont il a rendu dénombrement au roi le 26 avril 1670.

A partir de 1681 il réside d'avantage à Allègre et préside les activités des Pénitents Blancs qui officient dans la chapelle Notre Dame de l'Oratoire. En 1650 cette chapelle a remplacé le petit oratoire édifié en 1547 par Antoine Mozac pour recevoir la Piéta et les statuettes de St Jean l'Evangéliste et Ste Madeleine qu'a envoyées à Allègre Jean Mozac abbé de Crevon, et qui font l'objet d'un culte après des guérisons miraculeuses.

Emmanuel continue l'action de son père Christophe II auprès des institutions religieuses et charitables

Emmanuel meurt à Montaigut, dans son château de Montaigut sur Champeix, le 17 avril 1690, âgé de 57 ans.

Il est inhumé le 22 avril 1690 auprès de plusieurs de ses ancêtres, dans la chapelle Saint Yves.

Adrien Lascombe : « *Testament de Claude Yves marquis d'Allègre* ».

En note E, p. 221 :

« Emmanuel de Tourzel, vicomte d'Allègre, de Mézy, de Couchy et du Havre, en Normandie, fut baptisé à Allègre le 18 août 1633 ; le parrain fut Emmanuel de Lascaris d'Urfé, marquis d'Urfé, de Bage, de Virieu et de Valromé, comte de Sommerive, des Bosques, de Saint-Just, de Rochefort et de Bussy, baron de Saint-Deydier, de la Bastie, de Julien et de Sainte Agathe ; grand bailli de Forez, gouverneur de Montbrison, beau frère de l'enfant ; et la marraine Anna d'Alègre, marquise de la Roche Aymon Saint Maxant.

Emmanuel ayant survécu à la marquise de Seigneley, sa nièce Marie-Jeanne Colbert, dont il hérita, il ratifia en 1689 la transaction de 1681.

Il recueillit toutes les terres de sa maison, avec le marquisat d'Alègre, acheta, en 1659, la baronnie de Cordès.

Il mourut au château de Montaigut sur Champeix le 17 avril 1690, et le 22 fut inhumé dans la chapelle du château d'Alègre.

Il avait épousé Marie de Rémond de Modène dont il eut Yves (Yves V), marquis d'Alègre, baron de Flahac, Salezuit, Cordès, Aubusson, Arouse, qualifié prince d'Orange, seigneur de Bosbomparent, la Roche Lastic, Rouziers, Lignerolles, Montaigut le Blanc, Meillau, Champeix, Saint Cirgues, Saint Floret, Saint Vincent, Lodines, Chabreuges, etc., chevalier des ordres du

roi, maréchal de France, lieutenant général en Languedoc et gouverneur du pays Messin. Le maréchal d'Alègre ne laissa que des filles.

De son mariage avec Marie de Rémond de Modène, veuve de Jean-Gabriel Motier de Champestières, **Emmanuel eut :**

Yves (V) marquis d'Allègre (que nous verrons prochainement), et **Louise-Marie d'Alegre** qui sera épouse de Pierre de Cambout marquis de Coislin, pair de France, fils d'Armand de Cambout duc de Coislin, lui-même pair de France, et de Madeleine du Halgouet. Louise-Marie sera enterrée aux Grandes Carmélites, à Paris.

Annet d'Alegre.

Anselme de Sainte-Marie le dit *ecclésiastique*.

Anne ou Anna.

Anna de Tourzel d'Alègre est sœur cadette de Claude Yves, d'Emmanuel et leurs frères ci-dessus. Elle était marraine du même Emmanuel de Tourzel d'Alègre qu'avec son parrain Emmanuel de Lascaris marquis d'Urfé, elle tint sur les fonts baptismaux d'Allègre le 18 août 1633. BMA p 87.

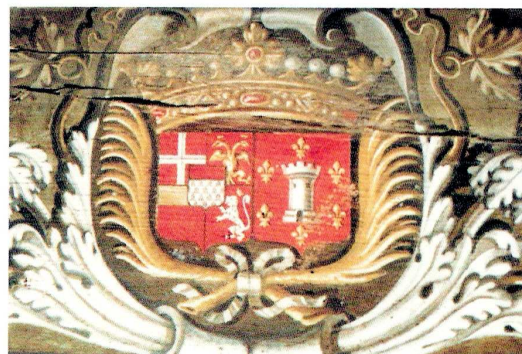
Marguerite.

Marguerite d'Alegre est la plus jeune des huit enfants de Christophe II et de Louise de Flaghac mariés en avril 1608 et qui vécurent fréquemment à Allègre.

Elle est épouse d'Emmanuel de Lascaris d'Urfé, comte de Saint-Just, marquis de Baugé. Elle meurt le 6 novembre 1683.

Source : Anselme de Sainte-Marie.

Son écu, peint en différents endroits de la Bâtie d'Urfé reprend la disposition de Gabriel « *de gueules, à une tour d'argent (...) accostée de six fleurs-de-lis en orle* ».



G. Duflos
Les Amis d'Allègre
2004-2012

Cet article est susceptible d'être modifié ou complété.